



EUROPEAN UNION

Conseil Permanent de l'OSCE N 1000 Vienne, 15 Mai 2014

Déclaration de l'UE sur le Haut-Karabagh

L'Union européenne appuie pleinement la déclaration des co-présidents du Groupe de Minsk du 12 mai dernier, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'accord de cessez-le-feu de 1994. Comme le soulignent les co-Présidents, cet accord a mis fin à une guerre ouverte mais n'a pas résolu le conflit. L'absence de règlement final se fait durement ressentir avant tout pour les populations.

L'Union européenne reste vivement préoccupée par les rapports d'incidents armés récurrents le long de la ligne de front et la persistance d'un nombre élevé de victimes mortelles. Nous condamnons tout usage de la force et appelons les parties concernées à éviter toute action de nature à alimenter les tensions. A cette fin, nous appelons les parties au strict respect du cessez-le-feu auquel elles se sont engagées, à mettre fin aux incursions de part et d'autre de la ligne de contact et à observer une retenue aussi bien sur le terrain que dans leurs déclarations publiques. L'Union européenne appelle les parties à des efforts et des mesures de confiance supplémentaires pour renforcer le cessez-le-feu et conforter le processus de paix.

L'Union européenne renouvelle à cette occasion son entière confiance aux co-présidents pour faire progresser la recherche d'un règlement politique, équitable et durable, du conflit au Haut-Karabagh, qu'elle considère comme vital pour l'avenir de la région. Nous invitons les parties à privilégier la voie d'un dialogue constructif et les encourageons à tirer un meilleur profit des efforts déployés par les co-présidents.

L'Union européenne réitère son soutien à l'ensemble des principes, sans exception, proposés par les Présidents de la République française, des Etats-Unis et de la Fédération de Russie dans leurs déclarations de 2009 à 2013. Dans le contexte de la reprise, en novembre dernier, du dialogue au plus haut niveau, nous appuyons l'appel des co-présidents aux parties à engager des négociations constructives et de bonne foi débouchant sur un accord de paix.

L'Union européenne est disposée à fournir un soutien accru aux efforts de règlement du conflit dans le cadre du développement et de l'établissement de mesures de confiance, en appui et en pleine complémentarité du Groupe de Minsk, en vue de faciliter les prochaines étapes de mise en œuvre de la paix.

L'Union européenne salue à cette occasion le travail réalisé, parfois dans des conditions de sécurité difficiles, par le Représentant personnel de la Présidence en exercice, l'Ambassadeur Kasprzyk, et son équipe. L'Union européenne attache la plus grande importance à la poursuite sans entrave de leurs activités de surveillance du cessez-le-feu sur la ligne de contact et le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, l'Islande+ et la Serbie*, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; le Liechtenstein et la Norvège, membres de l'Association européenne de libre-échange; l'Ukraine se rallie à cette déclaration.

* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie demeurent membres du Processus de stabilisation et d'association.

+ L'Islande demeure membre de l'Association européenne de libre-échange.